

**AVIS PUBLIC  
DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet :

Que le conseil de la Municipalité de L'Islet devra statuer, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le mardi 14 janvier 2025 à 19 h 30 en présentiel ainsi qu'en vidéoconférence, sur la demande de dérogation suivante :

**Nature et effet :**

L'immeuble ci-après décrit est situé dans la zone mixte 15Mt du règlement de zonage de la Municipalité de L'Islet. Il s'agit du lot portant le numéro cadastral suivant : 3 633 165.

Dérogation mineure

La demande vise l'implantation d'un carport permanent afin d'abriter des autos dans la cour latérale côté est, en avant du garage attenant existant. Le carport sera aussi attenant à la maison. Il empièterait d'environ 0,5 mètre dans la marge latérale qui serait de 2 mètres minimum, comme exigé par l'article 3.12 (grille des spécifications) du règlement de zonage 158-2013 de la Municipalité de L'Islet.

La demande vise donc à déroger aux dispositions de l'article 3.12 du règlement de zonage afin d'accepter l'implantation du carport dans la marge latérale de la maison.

**Identification du site concerné :**

- Adresse : 81, chemin des Pionniers Est
- Numéros de lot : 3 633 165

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À L'ISLET, CE 17 DÉCEMBRE 2024.



Marie Joannisse

Directrice générale greffière-trésorière